

Par courriel

Montréal, le 13 octobre 2023

Objet: Demande d'accès concernant le 4446143 Canada inc., 8612 à 8678, 10e avenue, lot 1 741 098, cadastre du Québec, lots 343-713 à 343-725, cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, Montréal (Québec) N/Réf: 200843902 V/Réf: Art 23-24

Madame Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 août 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour l'adresse : 8646, 10e avenue, Montréal (Québec)

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Direction régionale de Montréal 5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 www.environnement.gouv.qc.ca

Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca

Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Juébec 💀

> Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 16 juin 2011

Carrosserie St-Michel Inc. 8646, $10^{\text{ème}}$ Avenue Montréal (Québec) H1Z 3B8

N/Réf.:

7610-06-01-0708301

N/Doc:

400827662

Objet : Règlement sur les halocarbures

Madame, Monsieur,

Le 7 juin 2011 des représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont procédé à une visite de vos installations situées au 10^{ème} Avenue à Montréal. Nous avons constaté alors des infractions aux articles 43, 46, 59 et 60 du Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.29). Voir copie de ces articles en annexe.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux correctifs qui s'imposent. De plus, nous vous demandons de nous transmettre une confirmation écrite que les démarches visant à la remise aux normes ont été complétées et ce, au plus tard le 30 juillet 2011

Pour de plus ample informations concernant la présente ou tout sujet portant sur le Règlement sur les halocarbures, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Clermont au 514 873-3636, poste 252 ou par courriel à stephanie.clermont@mddep.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphanie Clermont -

Téléphone : (514) 873-3636

Télécopieur: (514) 864-1990

Programme d'inspection sur les halocarbures

Stephanie Clament

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec & &

BUT DE LA VÉRIFICATION

halocarbures.

Règlement sur les halocarbures

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

	L'INTERVENTION							
	Date de la vérification: 7 juin 2	Heure d'arrivée	: 13h05 Heu	re de départ : 131				
		ermont						
	Accompagné de : Guillaume C		. *					
	SAGO		The state of the s					
	Demande: 200169492 In	tervenant: Y2078614	Lieu d'intervention	: X2112425				
	In	tervention: 300665861						
	Type d'intervention :	ère inspection (diagnostic)						
	□ Deux	ème inspection						
	X Troisi	ème inspection	,					
	Téléphone : 514-727-2992	Télécopieur : 514-728-282 @hotmail.com Site intern	22 Cellulaire:					
		7610-06-01-0708301						
	GPS (19T): NAD 83	Longitude (x): -73.320152	200000 Latitude (y) :	45.5673390000				
	Heures d'ouverture : 8h30 à 18h00 le vendredi							
JAN 1				The Control of the Co				
	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire				
	Haikal Albert	Propriétaire						



But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les

Art.	ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES Exigence	0	N	NA	Remarques
Atti	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X		1111	Remarques
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
31 et 32	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210	X			Marque : Art 23-24 Modèle : No de sér
	Autres normes :				
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque : Art 23
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			☐ Test à l'azote ☐ Test colorant XSous-vide ☐ Autre:
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		☐ Registre bien rempli? Renseignements manqua
43, 46 et 47	L'entreprise <u>a-t-elle</u> du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.	X			Nombre de techniciens quale cours : 2 Nombre total de technicie Nom : Aline Constantin No de dossier : Art 53-54 Nom : Eric Picard No de dossier : -

st.					
		est conforme en tout point au R			
COMMENTAIRES ET CONCLUSION	Xn	'est pas conforme en tout point	t au Règlement.		
S F					
RECOMMANDATIONS	XInviter l'entrep ☐ Faire un suivi ☐ Fermer le pré	sent dossier. t 60 ne sont pas respectés et les	nformer de nos conclusions. sa mise aux normes. s techniciens qui ont leur diplôme pour la qualification	ı devro	nt commander leur
			(at a AA)	9	
	Vérificateur :	Séphanie Clermont Lettres moulées	Signature	Date:	2011/06/07 Année / mois / jour
SNATURES	Superviseur :	Marie-Pier Marchand Lettres moulées	1. D. M. O. I	Date :	Année / mois / jour
N.S.					

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec & &

Règlement sur les halocarbures

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

	Concessionnaires d'au Entreprises de recyclage de		cialisés en climatis:	
44.4	L'INTERVENTION			
ADMINISTRATION	Date de la vérification : 7 juin 2011 Réalisée par : Stéphanie Clerme		13h05 Heure	de départ : 13h23
	Accompagné de : Guillaume Cormi	er		
	SAGO		enne (<u>Alleren</u> a)	
	Interv	-	Lieu d'intervention :	X2112425
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	•	Télécopieur : 514-728-282 mail.com Site interne -06-01-0708301 -73.320152	Code p Cellulaire: Matricule Cidreq:	ostal: H1Z 3B8
PERSONNES RENCONTRÉES	Nom Haikal Albert	Fonction Propriétaire	Téléphone	Cellulaire
BUT DE LA FERIFICATION	But: Vérifier la conformité halocarbures.	de l'entreprise en ve	rtu du Règlement s	sur les

Art.	Exigence	0	N	NA	Remarques
	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
31 et 32	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210	X			Marque : Art 23-24 Modèle : No de sér
	Autres normes:				
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :	Х			Marque Art 23
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	х			☐ Test à l'azote ☐ Test colorant XSous-vide ☐ Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		x		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		☐ Registre bien rempli Renseignements manqu
43, 46 et 47	L'entreprise <u>a-t-elle</u> du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans «Remarques» les numéros d'attestation avec les noms des employés.	X			Nombre de techniciens le cours : 2 Nombre total de technic Nom : Aline Constantir No de dossier : Art 23- Nom : Eric Picard No de dossier : -

ES	L'entreprise □ o Xn	est conforme en tout point au Rè l'est pas conforme en tout point a	glement. u Règlement.
COMMENTAIRES ET CONCLUSION			
IMEN			
COM			
	Transmettre une	lettre à l'entreprise afin de l'info	ormer de nos conclusions.
RECOMMANDATIONS		rise à nous confirmer par écrit sa	
	☐ Fermer le pré	sent dossier.	
	Les articles 59 et carte. (Ay)	t 60 ne sont pas respectés et les t	echniciens qui ont leur diplôme pour la qualification devront commander leur
MM	Curto. C/3/1		
ECO .			
-			
	Vérificateur :	Séphanie Clermont	Date: 2011/06/07
		Lettres moulées	Signature Année / mois / jour
E	Superviseur :	Marie-Pier Marchand	Marie Più Markand Date: 2011 106/10
SIGNATURES		Lettres moulées	Signature Année / mois / jour
AND AND			
Š			
	Commentaires superviseur:	Sassuer de	¿ recevoir une copie du registre,
	•		

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec 🖁 🖁

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 18 Juin 2010

Carrosseries St-Michel inc. 8646, 10^e Avenue Montréal (Québec) H1Z 3B8

N/Réf.:

7610-06-01-07083-01

N/Doc:

400721213

Objet : Règlement sur les halocarbures

Monsieur, Madame,

Le 2 juin 2010, des représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont procédé à une visite de vos installations situées au 8646, 10^e Avenue à Montréal. Nous avons constaté alors des infractions aux articles 31, 43, 46, 59 et 60 du *Règlement sur les halocarbures* (Q-2, r.15.01):

Nous vous demandons donc de **procéder immédiatement** aux correctifs qui s'imposent. De plus, nous vous demandons de nous transmettre une confirmation écrite que les démarches visant à la remise aux normes ont été complétées et ce, au plus tard le 25 juillet 2010.

Pour de plus ample informations concernant la présente ou tout sujet portant sur le *Règlement sur les halocarbures*, vous pouvez communiquer avec Monsieur Roman Malyi au 514 873-3636, poste 239 ou par courriel au roman.malyi@mddep.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Roman Malyi

Téléphone : (514) 873-3636

Télécopieur: (514) 864-1990

Programme d'inspection sur les halocarbures

p.j Articles du Règlement sur les halocarbures

Règlement sur les halocarbures

 Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

	L'INTERVENTION		Heure						
	Date de la vérification :	02/06/2010		14h22	Heure de départ :	14]			
	-								
	Accompagné de : Sté	phanie Clermont			ALLINGUIGH (1971)				
	SAGO								
	Demande: 20016949	2 Intervenant:		Lieu d'interve	ention:				
		Intervention :	300586783						
	Type d'intervention:	☐ Première inspection	, ,						
		X Deuxième inspecti							
		☐ Troisième inspect	ion						
	Nom de l'établissement	: Carrosserie St-Mic	chel inc.						
į	Autre nom (si applicable)								
	Adresse civique :	8646, 10 ^e av		,					
	riar cose cryique.			***************************************					
	Municipalité : Montré	a1	•		Code postal:	H1Z 3			
			copieur : 514-728-2822						
			m Site interne						
; }	1		07083-01						
				•					
	GPS (19T): NAD 83 Longitude (x): -73 37 12 55 Latitude (y): 45 34 02 42 Heures d'ouverture: 8h30 à 18h00 Lundi à Vendredi								
)						etiaspy(i\$0ev(estp10etr)\$00\$111			
						.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	Nom	370	ection	Téléphone	Cellulaire				
EES	Haikal Albert	i di magla fi ma Prijert, governosta filosofie filosofie i na a valente.	oriétaire	Telephone	Centulante				
RENCONTREES									
₹			·						
<u> </u>									
RE					<u> </u>				

Art.	Exigence	0	N	NA	Remarques
	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X	35041313122		Minima (20) - Mail 1 Marahadores (14) - ★ X
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
31 et 32	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210				Marque : Art 23-24 Modèle : No de sér
	Autres normes:				
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :		X		Marque : Modèle :
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			☐ Test à l'azote X Test colorant X Sous-vide ☐ Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		☐ Registre bien rempli? Renseignements manqua
43, 46 et 47	L'entreprise <u>a-t-elle</u> du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.		X		Nombre de techniciens q le cours : Nombre total de technici Nom : No de dossier : Nom : No de dossier :

des on	X n'es	conforme en tout point au Règlem t pas conforme en tout point au Rè	eglement.		
CONCLUSION	L'entreprise ne resp	ecte pas les articles 31, 43, 46, 59	et 60.		
COMMENTAIRES ET CONCLUSION					
RECOMMANDATIONS					
RECOMM					
	Vérificateur :	Roman Malyi, étudiant Lettres moulées	Signature	Date:	2010/06/02 Année / mois / jour
SIGNATURES	Superviseur:	MARTE-PIER MARCHAND Lettres moulées	Mair - Peir Marchand Signature	Date:	2010 /0 G/08 Année / mois / jour
	21.51.51.61.61.61.61.61.61.61.61.61.61.61.61.61			11212121212121212121	- 12 2 2 2 2 3 6 5 6 6 6 6 6 6 6
	Commentaires du superviseur :	Un suivi deura	ethe fait.		j



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 7 juillet 2009

Carrosserie St-Michel inc. 8646, 10^e Avenue Montréal (Québec) H1Z 3B8

N/Réf.:

7610-06-01-07083-01

N/Doc:

400610624

Objet : Règlement sur les halocarbures

Madame, Monsieur,

Le 24 juin 2009, un représentant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé à une visite de vos installations situées au 8646, 10^e Avenue à Montréal. Nous avons constaté alors des infractions aux articles 43, 46, 59 et 60 du *Règlement sur les halocarbures* (Q-2, r.15.01):

Nous vous demandons donc de **procéder immédiatement** aux correctifs qui s'imposent. De plus, nous vous demandons de nous transmettre une confirmation écrite que les démarches visant à la mise aux normes ont été complétées et ce, au plus tard le 21 juillet 2009.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur le Règlement sur les halocarbures, vous pourrez communiquer avec Monsieur Roman Malyi au (514) 873-3636 poste 242 ou par courriel au roman.malyi@mddep.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Roman Malyi

Programme d'inspection sur les halocarbures

p. j. Articles du Règlement sur les halocarbures

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Règlement sur les halocarbures

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

			RAPPORT DE VÉRIFICATION		
	Concessioni Entreprises de re	naires d'au	tomobile/Garages spéci	alisés en clima	tisation/
	L'INTERVENTION	ecyclage de	s VHU/Garages spéciali	isés en réfrigéi	ration mobile
ATION	Date de la vérification	lalyi B	Heure 06/24 d'arrivée : 1 9man 4eh	10h23 He	eure de départ : LONGI
STR	SAGO	haber of an arrest end of		The same of the same of	
ADMINISTRATION	Demande: 20016949 Type d'intervention:	Interve	•	Lieu d'intervention	n: X2//2425
ger la s			mspection		
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Autre nom (si applicable Adresse civique : Municipalité : Mon Téléphone : 5/4-7 Courriel : Courrosse N° de gestion documents	16) 364 257-2992 16-54 2610	Télécopieur: 5/4-728-2 hel@hetmocheom site internet: -06-01-07083-01 stude (x): -73°37/12.55	Cod 2822 Cellulaire:	e postal: 4/2 388
Personnes Rencontrées	Nom Albert Haik	Cal	Propriétaine	Téléphone	Cellulaire
BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la co halocarbures	onformité o s.	de l'entreprise en vertu	du Règlement	sur les

ŀ	Art.	NTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES Exigence	0	N	NA	Remarques
		L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
		Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209		X		Marque : Modèle : No de série :
		Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990		X		Marque : Modèle : No de série :
Si	31 et 32	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210	X			Marque: Art 23-24 Modèle: No de sé
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES		Autres normes :		X		
		Pour la réfrigération mobile : ARI-740		X		
		Analyseur de réfrigérant :		X		Marque : Modèle :
	9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			☐ Test à l'azote ☐ Test colorant ☐ Sous-vide ☐ Autre:
	30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
	59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		□ Registre bien rempli? Renseignements manquants: la compagnife ne tien pas de registres
	43, 46 et 47	L'entreprise <u>a-t-elle</u> du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans «Remarques» les numéro d'attestation avec les noms des employés.	S	X		Nombre de techniciens qui ont pa le cours: Aucun techniciens: Nombre total de techniciens: Nom: No de dossier: Nom:

10 =	L'entreprise est conforme en tout point au Règlement.	
COMMENTAIRES ET CONCLUSION	An'est pas conforme en tout point au Règlement. A 43,46 \ 59,60	
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. ☑ Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. ☐ Faire un suivi du dossier. ☐ Fermer le présent dossier.	
TURES	Vérificateur : Maly Boman, étudiant Lettres moulées Signature Date : 2009/06/23 Année / mois / jour Superviseur : Serge Dubois Lettres moulées Signature Date : 2009/07/07 Année / mois / jour	<i>[</i>
SIGNATURES	Commentaires du superviseur:	